

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1057 portant augmentation de salaire des guides et bergers de la milice indigène.

n° 1057

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 octobre 1939

Numéro JO  
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro  
31 octobre 1939

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 609 du 23 septembre 1933 autorisant le recrutement de deux auxiliaires indigènes (guides)

**Vu** l'arrêté du 13 janvier 1935 portant autorisation de recruter douze « bellahs » (bergers) pour le peloton méhariste

Sur la proposition du capitaine commandant la milice indigène.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le salaire mensuel des bergers et des guides des pelotons méharistes de la milice indigène est fixé uniformément à 150 francs pour compter du 1er octobre 1939.

#### Art. 2

— La dépense est imputable au

chapitre 4, article 12, paragraphe 4 du budget local de l'exercice en cours.

#### Art. 3

— Le capitaine commandant la milice indigène est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

**Hubert DESCHAMPS.**